

**SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2023**

**Résiliation de la convention d'occupation temporaire pour  
l'aménagement de places de stationnement sur les emprises du  
CHIVA**

<b>Nombre de Conseillers :</b>	<b>Votes :</b>	<b>Numéro :</b>
En exercice : 33 Présents : 26 Absents : 0 Procurations : 7	Pour : 30 Contre : 3 Abstentions : 0	2-6

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf septembre à 19 h, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Frédérique THIENNOT.

**Date de la convocation** : 13 septembre 2023

**Présents** : Frédérique THIENNOT - Alain ROCHET - Xavier FAURE - Michelle BARDOU - Fabrice BOCAHUT - Cécile POUCHELON - Eric PUJADE - Jean-Luc LUPIERI - Michèle DUPUY - Gérard BORDIER - Martine-GUILLAUME - Patrice SANGARNE - Henri UNINSKI - Michel RAULET - Sandrine AUDIBERT - Alain DAL PONTE - Annabelle CUMENGES - Gilles BICHEYRE - Jean-Christophe CID - Jean GUICHOU - Anne LEBEAU - Clarisse CHABAL VIGNOLES - Françoise LAGREU CORBALAN - Xavier MALBREIL - Michèle GOULIER - Daniel MEMAIN.

**Procurations** : Maryline DOUSSAT-VITAL à Xavier FAURE - Pauline QUINTANILHA à Fabrice BOCAHUT - Françoise PANCALDI à Eric PUJADE - Véronique PORTET à Michel RAULET - Audrey ABADIE à Cécile POUCHELON - André TRIGANO à Clarisse CHABAL VIGNOLES - Gérard LEGRAND à Françoise LAGREU CORBALAN.

**Secrétaire de séance** : Henri UNINSKI.

Lors de sa séance du 14 février 2020, le conseil municipal avait approuvé la signature d'une convention temporaire d'occupation d'un terrain aux abords de l'ancien hôpital appartenant au CHIVA (*Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège*), en vue d'y aménager une quarantaine de places de stationnement  
La ville s'engageait à aménager ces places dans un délai de six mois.

Les places n'ayant pas été réalisées, et l'ancien hôpital étant désormais désaffecté, il y a lieu, pour la bonne forme, de résilier cette convention.

Vu le Code Général des Collectivités Publiques,  
Vu la délibération n° 6-5 du conseil municipal du 14 février 2020,

Considérant l'obsolescence de la convention d'occupation temporaire pour l'aménagement de places de stationnement sur les emprises du Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège (CHIVA)

**Le Conseil municipal,**

Après avoir délibéré,

**Article 1 :** Approuve la résiliation de la convention d'occupation temporaire pour l'aménagement de places de stationnement sur les emprises du Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège (CHIVA).

**Article 2 :** Autorise le Maire à toutes les démarches nécessaires à la présente.

Fait en l'hôtel de ville, le vingt-et-un septembre deux mille vingt-trois  
Pour extrait conforme,  
PAMIERS, le 21 septembre 2023

Le Maire,  
Frédérique THIENNOT



Le secrétaire de séance,  
Henri UNINSKI

A black ink signature of Henri UNINSKI, consisting of a long horizontal line with a loop at the end.

Le Maire certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de cet acte le  
après transmission en Préfecture le  
après publication le **27 SEP. 2023**  
ou après notification le